



18-19 MARS 2006

7<sup>ème</sup>

RALLYE REGIONAL  
DES  
VINS DU GARD

REGLEMENT

# REGLEMENT

## **Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.**

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

### **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : Samedi 18 février 2006

Ouverture des engagements : Samedi 18 février 2006

Clôture des engagements : Lundi 6 mars 2006

Parution du road-book : Samedi 11 mars 2006

Vérification des documents et des voitures : Samedi 18 mars 2006 de 7h00 à 12h00

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 18 mars 2006 à 12h30

Publication des équipages admis au départ : Samedi 18 mars 2006 à 13h00

Départ de : Nîmes, Avenue du Languedoc Samedi 18 mars 2006 à 14h00

Arrivée à : Nîmes, Avenue du Languedoc Dimanche 19 mars 2006 à 15h43

Vérification finale : Dimanche 19 mars 2006 à 16h15

Publication des résultats du rallye : Dimanche 19 mars 2006 30' après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des récompenses : Dimanche 19 mars 2006 à 19h00, avenue du Languedoc à Nîmes

### **Article 1 Organisation**

L'Association Sportive Automobile Gard-Cévennes organise le 7<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD les 18 & 19 mars 2006 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA,

numéro : R 28

en date du : 12 / 01 / 2006

### **Comité d'Organisation**

Le président ainsi que tous les membres bénévoles de l'Association Sportive Automobile Gard-Cévennes.

Secrétariat du Rallye : ASA GARD-CEVENNES, Impasse du Doubs 30900 NÎMES

Téléphone : 04 66 29 15 38 - Fax : 04 66 38 91 09 – E-mail : [gard.cevennes@free.fr](mailto:gard.cevennes@free.fr)

Web : <http://gard.cevennes.free.fr>

Permanence de l'ASA : chaque mardi de 18h00 à 20h30

Permanence du Rallye : Samedi 18 mars 2006 de 7h00 à 20h00

Dimanche 19 mars 2006 de 6h30 à 19h00

Boulodrome de l'Estanque - Avenue du Languedoc à Nîmes.

## **1.1 Officiels.**

Commissaires Sportifs : Claude MARY 1622 (Président)

Thierry RESSOUCHE 2265 - Lorian TOSI 2802

Directeur de Course : Jacques PAOLI 2692

Directeurs de Course Adjointes : Michel CAMMAN 1465 - Alain GUIN 3420

Directeurs de Course Adjointes délégués aux E.S. : Carmen CORIA 8747 - Claude COURET 5368

Médecin Chef : Dr Michel ROMIEU 9031

Commissaires Techniques : Michel LE BORGNE 29951(Responsable) Christophe GIMENO 40651

Michel MOLINES 9502 - Régis TALAGRAND 124755 – M. FOURTET (Stagiaire)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Gérard DURAND 13816 - Jacky HOFFERT 4797

Chargé des relations avec la presse : Jacques RIBARD 2812

## **1.2 Eligibilité**

Le 7<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD compte pour :

La coupe de France des Rallyes

Le Championnat des Rallyes du Comité Languedoc-Roussillon

Le challenge ASA Gard Cévennes

Le challenge Peugeot Sport de Nîmes

## **1.3 Vérifications**

Les équipages engagés sont convoqués pour les vérifications administratives samedi 18 mars 2006, Boulodrome de l'Estanque, Avenue du Languedoc à Nîmes de 7h00 à 12h00

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 18 mars 2006, Boulodrome de l'Estanque, Avenue du Languedoc à Nîmes de 7h15 à 12h15

Les vérifications finales seront effectuées : Dimanche 19 mars 2006

Adresse : GRANDS GARAGES DU GARD – Avenue du Maréchal Juin – 30900 NÎMES

Prix de la main d'œuvre : 40 € TTC

## **Article 2 Assurances**

Conforme au règlement standard FFSA

## **Article 3 Concurrents et Pilotes**

### **3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions**

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 7<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 6 mars 2006

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

**3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

## **Article 4 Voitures et Equipements**

### **4.3 Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera interdite en dehors des zones autorisées.

### **4.3.2.3. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 5 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## Article 6 Sites et Infrastructures

### 6.1 Description

Le 7<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD représente un parcours de 204,400 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 34,25 km.

Les épreuves spéciales sont : Clarensac, Russan et Collias

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

### 6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 11 mars 2006 de 10h00 à 18h00,  
Samedi 18 mars 2006 de 8h00 à 12h00.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 4 maximum. Des contrôles seront effectués.

## Article 7 Déroulement du Rallye

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble verte

## Article 8 Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 9 Classements

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 10 Prix

Prix en espèces (non cumulables)

Classement général	1 <sup>er</sup>	390 €	
	2 <sup>ème</sup>	305 €	
	3 <sup>ème</sup>	240 €	
Classement par groupe	1 <sup>er</sup>	240 €	
Classement par classe	1 à 5 partants	1 <sup>er</sup>	230 €
		2 <sup>ème</sup>	125 €
	6 à 9 partants	1 <sup>er</sup>	230 €
		2 <sup>ème</sup>	125 €
		3 <sup>ème</sup>	95 €
	+ 10 partants	1 <sup>er</sup>	230 €
2 <sup>ème</sup>		125 €	
3 <sup>ème</sup>		95 €	
Classement féminin	1 <sup>ère</sup>	95 €	

Coupes non cumulables : les équipages classés aux 10 premières places du classement général et les autres équipages primés recevront une coupe.

La remise des récompenses aux commissaires se déroulera au départ des ES de Russan et de Collias dimanche 19 mars 2006 à la fin du dernier tour.

La remise des récompenses aux concurrents se déroulera le dimanche 19 mars 2006 à 19h00 au Boulodrome de l'Estanque, Avenue du Languedoc à Nîmes.